



MAIRIE DE
05380

CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7

(Tél 04.92.43.22.04 - 04.92.43.55.95)

E-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 118123

ID : 005-210500369-20230731-DELIB_2023_37-DE



DELIBERATION n°37

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

Séance du lundi 31 juillet 2023 à 18h30

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal :
15

L'An Deux Mille vingt-trois et le trente et un juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, réuni au
nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances

Sous la Présidence de M. BARRAL Jean-Marie

En exercice : 14

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Lucie ANTHOINE, Patrick RANOCCHI Yves BARTHALAIS, Anouck SARTON, Thomas BETH, Eric LIONS, Véronique GENSUL

Qui ont pris part à la
délibération : 10

Membres excusés : Didier ELZEARD pouvoir à Yves BARTHALAIS, Christine FOURNIER pouvoir à Noëlle ROUX, Anne-Marie POJER pouvoir à Jean-Marie BARRAL

Date convocation :
25/07/2023

Membres absents : Didier NICARD
Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

Vote	
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Objet : Tarifs cantine - année 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité.

Ils proposent au conseil que les frais de garderie méridienne pour les enfants prenant le repas soient entièrement pris en charge par la commune.

Les enfants bénéficiant d'un PAI et ne prenant pas le repas fourni par l'hôpital devront s'acquitter de deux heures de garderie méridienne.

Il expose au Conseil Municipal les propositions 2023/2024 en matière de tarifs de la cantine, basés sur les l'Avis d'Impôt 2023 (impôt sur les revenus de l'année 2022).

Suite à la commission finances du 12/07/2023, une augmentation des tarifs de 0,20 € est appliquée.

2023-2024

IMPOT SOU MIS AU BAREME (ligne 14)	Prix repas 1 ^{er} enfant	Participation communale	Prix repas 2 ^{ème} enfant	Participation communale	Prix repas 3 ^{ème} enfant	Participation communale
0 à 350	3.60 €	3.15 €	3.20 €	3.55 €	2.70 €	4.05 €
351 à 900	4.10 €	2.65 €	3.70 €	3.05 €	3.20 €	3.55 €
901 à 1500	4.90 €	1.85 €	4.50 €	2.25 €	4.00 €	2.75 €
Plus de 1500	5.10 €	1.65 €	4.70 €	2.05 €	4.20 €	2.55 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE ces tarifs pour l'année scolaire 2023/2024
- INSCRIT au budget les dépenses, chapitre 11 article 611

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Le Maire
J-Marie BARRAL